



QUELQUES MOTS DE NOTRE ÉVÊQUE

PUBLICATION: 30 NOVEMBRE 2005

RICHESSSE DE LA LITURGIE DE LA PAROLE

À la demande du Conseil presbytéral et de la Commission diocésaine de la liturgie et de la culture, voici un document de travail concernant un éventuel Guide pratique pour notre diocèse qui donnerait à ce sujet des directives précises dans un langage simple et concret, au sujet des liturgies de la Parole. Les paroisses, les communautés, les zones pastorales sont invitées à faire connaître aux membres de la Commission de la liturgie, au cours des prochaines semaines, les corrections, les ajouts ou les modifications qu'elles souhaiteraient voir apporter à ce Guide pour la liturgie de la Parole au diocèse d'Edmundston.

RICHESSSE DE LA PAROLE

Les responsables des communautés chrétiennes ne manqueront pas de faire connaître la richesse de la Parole, l'importance de l'écouter, de la célébrer et de la partager. On se rappellera l'invitation du Concile Vatican II de mettre à la portée de tous les baptisés les trésors des Saintes Écritures. «Pour procurer la restauration, le progrès et l'adaptation de la liturgie, il faut promouvoir ce goût savoureux et vivant de la Sainte Écriture dont témoigne la vénérable tradition des rites, aussi bien orientaux qu'occidentaux. »

CÉLÉBRATIONS DE LA PAROLE

Les responsables des communautés chrétiennes rappelleront souvent que le Seigneur a révélé à ses disciples que là où deux ou trois seraient réunis en son nom, il serait là au milieu d'eux. Le Christ est présent par sa parole, mais d'une manière toute particulière, le Ressuscité se rend présent au cœur de l'assemblée. Ses membres eux-mêmes forment le Corps du Christ. Sans minimiser les célébrations eucharistiques, il importe de souligner l'extraordinaire valeur de toute célébration de la Parole. D'ailleurs l'une appelle l'autre. Mais pour de multiples raisons, il n'est pas toujours possible de faire eucharistie après avoir célébré la Parole.

DISCERNEMENT

Il revient aux responsables des communautés chrétiennes, notamment au modérateur d'une équipe de pastorale paroissiale, en relation avec les personnes concernées, de déterminer s'il peut y avoir célébration de l'Eucharistie ou célébration de la Parole. En raison des situations actuelles, l'on

s'assurera en premier lieu qu'une communauté paroissiale puisse avoir une célébration eucharistique dominicale avant que l'on puisse offrir cette possibilité pour un mariage ou des funérailles. À moins de raisons majeures, l'on ne fera pas des célébrations de la Parole (ADACE: assemblées dominicales en attente d'un célébrant) deux dimanches consécutifs. L'on offrira aux personnes concernées la possibilité d'une célébration de la Parole pour la célébration du sacrement du mariage ainsi que pour les funérailles: mais il ne faudrait jamais que ce soit perçu comme une célébration à rabais ou encore comme une punition parce que les personnes concernées ne sont pas des « pratiquantes régulières ou irrégulières ». Les raisons évoquées peuvent être multiples: absence du prêtre, convenances familiales ou communautaires, horaire surchargé, croyances des personnes, etc. Mais la raison principale et pastorale devrait être en premier lieu la situation des personnes elles-mêmes.

PRÉSIDENCE

Le modérateur de l'équipe pastorale verra à désigner la personne qui présidera la liturgie de la Parole, que ce soit à l'occasion d'un mariage, des funérailles, d'un dimanche ou d'un rassemblement sur semaine. Cette personne doit être dûment qualifiée et mandatée par l'évêque, à l'aise avec les Saintes Écritures et la liturgie, capable d'entrer en relation avec l'assemblée, respectée pour sa grande foi, son comportement et son engagement dans l'Église. L'on ne devrait jamais demander quelqu'un à l'improviste pour animer une liturgie de la Parole.

DÉROULEMENT

Le Rituel approuvé par la Commission épiscopale de liturgie du Canada, publié le 16 février 1995, est un Guide de qualité pour la tenue de célébrations de la Parole le dimanche et celle de liturgies psalmiques. L'on s'y référera avec grand profit. Les principes de la réforme liturgique doivent se refléter, en particulier le principe de la participation pleine, consciente et active des fidèles aux diverses célébrations. Ce livre est disponible au Centre diocésain.

COMMUNION

Si la célébration de la Parole n'a pas lieu dans l'église paroissiale, l'on ne distribuera pas la communion. Ainsi, si la célébration avait lieu dans un salon funéraire, dans un camp scout ou encore dans une maison familiale, l'on s'en tiendra à la liturgie de la Parole. Sur semaine, une célébration de la Parole pourrait s'accompagner de la communion, mais il faudrait éviter que cette célébration de la Parole soit considérée comme une messe « à rabais », une « petite messe »: si l'on distribue la communion, il faudrait prévoir des moments de préparation et des moments d'action de grâce appropriés. Le dimanche, on pourra distribuer la communion, en rappelant que toute ADACE est faite dans l'attente d'une célébration eucharistique. L'on pourrait en profiter pour dire ce qu'est une célébration de la Parole et ce qu'est une célébration eucharistique, et leur importance respective dans la vie des baptisés.

ÉVALUATION

Il sera important, en cette période d'implantation de liturgies de la Parole, de demeurer attentifs à tout ce qui pourrait être dit de telles célébrations, soit lors de funérailles, soit lors de mariage. Il

importe de saisir vraiment ce qu'en pense le Peuple de Dieu, le « *sensus fidelium* », à l'égard de tels changements. Il sera également important d'en faire une évaluation approfondie au niveau de l'équipe de pastorale et au niveau des zones pastorales. Que nos méditations de la Parole de Dieu, que nos « *lectio divina* », que nos sessions pastorales et bibliques, que nos rencontres de prière, que nos catéchèses familiales et paroissiales nous rendent de plus en plus heureux de goûter à la Parole de Dieu.

+ François Thibodeau *jm*

+ François Thibodeau, c.j.m.
Évêque d'Edmundston